

**9^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE PROMOTION SAGUENAY Inc.**

ASSEMBLÉE TÉLÉPHONIQUE

Procès-verbal de l'assemblée téléphonique des membres de Promotion Saguenay inc., tenue en date du **19 décembre 2018** à 15 h.

Sont présents :

Mme Josée Néron, mairesse et présidente
M. Jean-Marc Crevier, conseiller municipal
Mme Nathalie Lajoie, Syndicat
Mme Marlène Bouchard, Enseignement
M. Gérald Savard, MRC du Fjord
Mme Lise Bernier, Professionnel
Mme Caroline Giroux, Commerce et détail
M. Gilles Déry, Communautaire
M. Pierre-Philippe Tremblay, Agriculture et agroalimentaire
Mme Marie-Élaine Riou, Culture

Sont absents :

M. Martin Harvey, conseiller municipal
M. Michel Potvin, conseiller municipal
M. Éric Larouche, Tourisme
M. Éric Rousseau, Industrie

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, directeur général
Mme Martine Racine, directrice aux finances

∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée générale téléphonique des membres du conseil d'administration sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2018-0258

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0259

4. ACTE DE RECTIFICATION – LOTS 4 999 208, 5 609 890 ET 5 609 891 DU CADASTRE DU QUÉBEC 6 970 ET 7 000, CHEMIN DE L'AÉROPORT, ARRONDISSEMENT LA BAIE;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du 26 avril 2018 portant le # 2018-0028 qui autorisait la modification du bail emphytéotique avec la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'un acte de résiliation d'emphytéose a été signé et publié le 26 juillet 2018 afin que la ville de Saguenay reprenne possession des immeubles connus comme étant les lots 4 999 208, 5 609 890 et 5 609 891 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la désignation de l'immeuble aurait dû concerner uniquement le lot 4 999 208 du cadastre du Québec, soit l'aérogare située au 7000, chemin de l'aéroport dans l'arrondissement La Baie;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

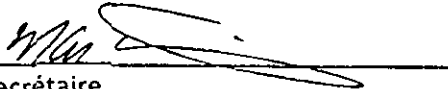
QUE soit rectifié l'acte de résiliation d'emphytéose signée en date du 26 juillet 2018 pour retirer les lots 5 609 890 et 5 609 891 de la désignation afin que seul le lot 4 999 208 soit l'aérogare située au 7000, chemin de l'aéroport, arrondissement La Baie y soit inclus;

ET QUE le directeur général ou en son absence la vice-présidente exécutive soit autorisé à signer tout contrat pour donner effet à la présente décision.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0260 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TÉLÉPHONIQUE DES MEMBRES

IL EST PROPOSÉ PAR
ET APPUYÉ PAR

DE LEVER l'assemblée générale téléphonique.
ADOPTÉE à l'unanimité


Secrétaire